

Rapport de la Commission des Finances

Préavis municipal n° 06/2025

Demande de complément d'emprunt de CHF 612'000.-- en lien avec les travaux d'investissement de l'ancien collège déjà réalisés

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

s'est réunie à deux reprises pour vous présenter ledit rapport.

Introduction

Depuis quelques années déjà, la situation financière de St-Barthélemy se détériore.

Lors de ses derniers rapports, la Commission des Finances a souvent relevé qu'une marge d'autofinancement négative ne pouvait perdurer. Depuis 2022, nous réclamons une hausse des taxes et impôts.

En 2024, la Municipalité décide d'augmenter le prix de l'eau et la taxe forfaitaire de déchetterie. Cependant, le processus et des recours ont reporté sa mise en œuvre.

Analyse de la situation actuelle et des besoins futurs

Le 25 août dernier, la COGEFI demande des informations complémentaires à la Boursière communale, dont nous vous faisons part ci-joint :

- Le montant de CHF 612'000.-- couvrirait les besoins courants pour les mois à venir et selon la situation connue à ce jour.
- Cet emprunt ne permettrait pas une pérennité sur les 5 prochaines années sans une adaptation des taxes et impôts.
- Un remboursement de nos emprunts dès l'année prochaine n'est, à ce jour, pas envisageable.
- Le taux d'un emprunt pour une durée de 10 ans serait entre 1,3% et 1.35% soit un coût annuel de plus de CHF 8'000.--.
- Les factures reportées s'élèvent à CHF 608'000.--.
- Les liquidités disponibles sont de CHF 676'000.--, ce chiffre ne tient pas compte de la récente transaction pour financer la place de jeux.
- Des intérêts de retard de 4% pourraient être perçus pour non-paiement des acomptes de la péréquation.
- Un tableau de flux de trésorerie nous a été présenté ce qui nous a permis de nous rendre compte de la situation financière délicate de nos liquidités.

Position de la Commission

Les emprunts actuels de la Commune sont de CHF 3'800'000.--, en tenant compte de ce préavis, nous serions à plus de CHF 4'400'000. La Commission s'inquiète sérieusement sur la capacité financière à rembourser dans le futur ces emprunts malgré un plafond d'endettement de CHF 5'500'000.--.

Nous avons eu des multiples discussions avec la Boursière pour des explications détaillées et complémentaires, nous avons également pris contact avec le Service des communes du Canton. Celui-ci nous a expliqué que nous n'avons pas beaucoup de choix et qu'en cas de refus, le canton pourrait nous obliger à vendre le solde de nos actions. Ce qui d'après nos calculs, ne serait pas suffisant.

Une réduction de l'emprunt a été proposée mais au vu des montants repoussés et des fluctuations courantes, cette solution ne serait pas optimale.

Le taux d'intérêt communiqué par la Municipalité a été vérifié et nous paraît cohérent par rapport au marché actuel.

L'augmentation des produits et une stratégie financière à long terme sont les seules issues possibles.

Au vu de ces informations, la commission ne peut pas donner un avis négatif à ce préavis.

Remarques

La Commission déplore le délai très restreint pour établir ce présent rapport.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 06/2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion et des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide


- d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 612'000.-- pour des raisons mentionnées dans le préavis présenté.

St-Barthélemy, le 8 septembre 2025

Pour la Commission des Finances :



Daniel Morier




Theres Brillet



Tonino Natale



Basile Favre



Véronique Jaquemet